

VOTE

DU BUDGET PRIMITIF 2011

DE LA VILLE DE MONTARGIS

BUDGET PRIMITIF 2011

Le projet de budget qui vous est proposé a été élaboré à partir des orientations budgétaires présentées le 20 Décembre dernier.

Il tient toujours compte des moyens de contribution de nos concitoyens, essentiellement les ménages.

C'est pourquoi, et en dépit du volume important des équipements engagés et des investissements envisagés, le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sera réduit de 1,5 % en ramenant celui-ci de 20,30 % à 20 %. Pour mémoire, ce dernier atteignait 21,71 % en 2001, soit une diminution globale de 7,87 %.

Le principal objectif est d'achever la 2^{ème} et dernière phase de travaux de construction de l'école Jean Moulin.

Le second, de réhabiliter les deux piscines : la piscine Girardy et celle du Lac.

Ce projet de budget s'élève globalement à 38 441 194 € contre 33 915 436 € en 2010, soit une progression de 13,34 %.

Il se décompose de la façon suivante :

- ❖ Section de Fonctionnement : 24 213 300 € contre 22 802 280 € en 2010 (+ 6,19 %)
- ❖ Section d'Investissement : 14 227 894 € contre 11 113 156 € en 2010 (+28,03 %)

L'explication de cette évolution réside uniquement dans l'inscription au budget de ces deux opérations (les piscines et le l'école Jean Moulin).

Le budget se décompose de la façon suivante :

I – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

Les dépenses directes d'équipement

progressent de + 36 % : 10 834 930 € Dont 2 020 330 € de **Restes à réaliser.**

Ces derniers concernent notamment :

- la construction de l'école Jean Moulin..... 139 900 €
- l'enfouissement des réseaux rue des Déportés et de la Résistance..... 130 900 €
- divers travaux de voirie (honoraires carrefour des Bénédictines,
Bld des Belles Manières, liaison Pêcherie, rue Dorée, les abords de l'église..... 187 400 €
- et la restauration des remparts du château 397 000 €

Pour ce qui concerne les **opérations nouvelles**, il s'agit principalement des travaux suivants :

- la réhabilitation de la piscine du Lac	4 064 000 €
- la réhabilitation de la piscine Girardy	1 004 000 €
- l'aménagement des rues Leclerc et Périer dans le cadre du FISAC	750 000 €
- les études de maîtrise d'œuvre relatives à la réhabilitation du gymnase du Grand Clos	120 000 €
- la modernisation de l'éclairage public	100 000 €

Quant aux **dépenses financières**, celles-ci ne sont constituées que du remboursement des amortissements des emprunts estimés à 2 470 000 €, soit + 5,33 % par rapport à 2010.

Les recettes d'Investissement

Les principales sources de financement sont les suivantes :

- L'excédent de fonctionnement 2010	709 368 €
- La dotation aux amortissements	565 000 €
- Les subventions	4 055 110 €
- Le Fonds de Compensation pour la TVA	900 000 €
- La Taxe Locale d'Équipement	100 000 €
- Les amendes de police	279 000 €
- Les recettes restant à réaliser	2 181 925 €
- Le produit des cessions	1 290 000 €
- et l'emprunt estimé à	2 850 000 €

II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Constitue la deuxième partie du budget : celle-ci a été estimée, nous l'avons vu, tant en recettes qu'en dépenses à 24 213 300 € contre 22 802 280 € en 2010 (+ 6,19 %).

Les **charges de Personnel** avec 12 365 560 € contre 12 588 280 € l'année précédente, sont en légère diminution (- 1,77 %) en raison notamment de la fermeture de la piscine du Lac ; elles représentent 55,16 % des charges réelles de la section contre 55,26 % en 2010.

Les crédits inscrits aux autres chapitres de cette section sont les suivants :

Chapitre 920 – Services généraux

4 897 827 € contre 4 636 337 € (+ 5,64 %)

L'augmentation provient de l'imputation annuelle des assurances (décès et A.T.) dans cet unique sous-chapitre.

Chapitre 921 – Sécurité et salubrité publiques

Les crédits prévisionnels passent de 958 960 € à 1 035 730 € (+ 8,01 %) en raison de l'évolution de la rémunération du personnel.

Chapitre 922 – Enseignement

Les crédits alloués atteignent 2 864 590 € contre 2 939 100 € (- 2,54 %) Cette diminution provient de la baisse des charges de personnel concernant les études et la restauration scolaire.

Chapitre 923 – Culture

Avec 1 972 470 € contre 1 985 191 €, ce chapitre connaît une très légère baisse (-0,64 %) liée aux spectacles et concerts à la salle des fêtes.

Chapitre 924 – Sport et Jeunesse

Avec 3 085 137 €, les dépenses subissent une diminution de 3,69 % qui provient de la fermeture de la piscine du Lac.

Chapitre 925 – Action sociale

Le budget augmente de 3,01 %, 924 231 € contre 897 211 € l'an dernier, en raison d'une augmentation de l'effectif affectés à la Vie dans la Ville.

Chapitre 926 – Famille

Les dépenses prévisionnelles passe de 2 396 750 € à 2 403 440 €. Ce sont essentiellement les crédits alloués au foyer E. Cousin.

Chapitre 927 – Logement

Les crédits sont estimés à 65 620 €, afférents principalement au personnel.

Chapitre 928 – Aménagement des services urbains

Globalement, les crédits connaissent une augmentation : 3 827 030 € contre 3 658 590 € en 2010, soit + 4,60 %.

Ce chapitre comprend notamment :

- l'éclairage public 207 600 €
- le stationnement payant..... 430 860 €
correspondant aux droits encaissés et reversés au concessionnaire, déduction faite des 3 agents affectés à ce service.

- le service urbanisme..... 160 750 €
- le service Développement durable-Agenda 21 135 660 €
- la voirie proprement dite 1 638 740 €
- et les espaces verts..... 1 201 370 €

Chapitre 929 – Action économique

Avec 464 734 € contre 495 986 € en 2010, les dépenses diminuent de 6,30 %. En 2010 figuraient les dépenses des « Journées de l'Habitat »

Chapitre 931 – Opérations financières

Ces opérations comprennent essentiellement les intérêts des emprunts contractés à ce jour et estimés à : 710 000 € contre 770 000 € en 2010 (- 7,79 %), en raison de la chute des taux d'intérêt ; en ajoutant le capital des emprunts, figurant au chapitre 911 de la section d'investissement, soit 2 470 000 €, on obtient le montant de l'annuité, soit 3 180 000 € (+ 2,06 %).

Cette annuité absorbe 13,59 % des recettes réelles de fonctionnement, contre 14,00 % l'an dernier.

Avec les chapitres 934 et 939, nous abordons les opérations d'ordre entre sections. Celles-ci comprennent la dotation aux amortissements 565 000 € destinée au financement des dépenses d'investissement ; et au chapitre 939, le virement à la section d'investissement : 1 297 491 €. Ce montant comprend l'indemnité à percevoir pour la piscine Girardy (1 000 000 €).

Après ces mouvements d'ordre, il reste à examiner les Dotations de l'Etat et les ressources fiscales qui se répartissent comme suit :

la Dotation Globale de Fonctionnement. Son montant, en diminution de 0,75 %, a été estimé à : 5 940 000 € (5 985 116 € réalisé en 2010). Cette baisse résulte de la diminution du complément de garantie en raison de l'évolution du potentiel fiscal.

Les autres dotations ont été estimées respectivement comme suit :

- Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)965 000 €
(950 870 € en 2010) en progression de 1,49 %
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR).....173 000 €
(205 130 € en 2010) (- 15,66 %)
- et la dotation de péréquation191 900 €
(174 972 € en 2010) (+ 9,67 %)

S'agissant des autres concours financiers attribués par l'Etat au titre des dégrèvements et des exonérations d'impôts locaux, ceux-ci ont été estimés à :

- la dotation de compensation de la Taxe d'Habitation601 000 €
- la dotation de compensation de la Taxe Foncière80 000 €
- et la dotation de compensation de la Taxe Professionnelle.....126 000 €

Pour ce qui concerne les attributions versées par l'AME, on distingue :

l'attribution de compensation : 360 300 €, comme en 2010.

et la dotation de solidarité : son montant serait lui aussi similaire à celui encaissé l'an dernier, soit 770 000 €.

Les Recettes fiscales

Les recettes fiscales bénéficieront d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation de 2 %.

Elles ont été estimées à 9 345 000 € contre 9 124 000 € en 2010.

Cette progression de 2,42 % réside principalement, non pas dans l'augmentation des taux d'imposition, mais, comme les années précédentes, dans celle des bases physiques liées aux nouvelles constructions de logements.

Le vote des taux des trois taxes sera inscrit à la prochaine séance du Conseil Municipal après que la Trésorerie Générale nous aura notifié les bases prévisionnelles de fiscalité, et au plus tard avant le 30 Avril 2011.

Je vous rappelle que nous proposerons de réduire le taux de la Taxe d'Habitation de – 1,5 % et de baisser le taux de 20.30% à 20%.

Après examen du projet principal, le **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Celui-ci est équilibré en recettes et en dépenses réelles à la somme de 30 170 €.

Les Dépenses sont les suivantes :

- des travaux pour23 570 €
- l'annuité d'emprunt pour 1 600 €
- et une provision pour dépenses imprévues5 000 €

En Recettes, il s'agit :

- de la surtaxe pour.....21 000 €
- et de l'excédent reporté pour.....9 170 €

